

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 18 mars 2014, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Gaétan Thibault, madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les conseillers Claude Bergeron et Jules Dagenais, madame la conseillère Mireille Brazeau et monsieur le conseiller Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et messieurs André Malette, directeur des opérations – Section voirie, et Charles Éthier, directeur du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

AVIS DE CONVOCAATION

Le 14 mars 2014

Monsieur le Maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement portant le numéro 579-05, avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par la soussignée, Secrétaire-trésorière et Directrice générale de la Municipalité, pour être tenue le mardi 18 mars 2014, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du Conseil municipal du 18 mars 2014.
 - A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :** Pour accorder une dérogation mineure afin de permettre une opération cadastrale – Réduction de la superficie totale de la propriété – Monsieur Jyslain Céré – 8, chemin Paquin.
2. Pour accepter la levée de la session spéciale du Conseil municipal du 18 mars 2014.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Patricia Fillet

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

14-03-093

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour accorder une dérogation mineure afin de permettre une opération cadastrale – Réduction de la superficie totale de la propriété – Monsieur Jyslain Céré – 8, chemin Paquin.

NOTE : Aucune question n'a été posée relativement à l'assemblée publique de consultation.

14-03-094

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 MARS 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jacques Laurin
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 18 mars 2014, 20 h 05, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Gaétan Thibault, madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les conseillers Claude Bergeron et Jules Dagenais, madame la conseillère Mireille Brazeau et monsieur le conseiller Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présents : Madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et messieurs André Malette, directeur des opérations – Section voirie, et Charles Éthier, directeur du service de Sécurité incendie.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

NOTES – INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : À 20 h 13, monsieur Adrian Jones dépose une liste des engagements financiers de diverses municipalités – Barrages.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

NOTE 2 : Madame Pauline Lafrenière, conseillère du district no 2, demande au Président de l'assemblée, monsieur Jacques Laurin, maire, que soit inscrit dans le livre de délibérations du 18 mars 2014, la note suivante :

Aux contribuables de Val-des-Monts,

Par la présente, dans un souci de transparence, je voudrais vous informer que j'ai omis, lors de l'assemblée du 4 mars dernier, lors de l'acceptation de la résolution portant le numéro 14-03-084 aux fins d'accepter les protocoles d'entente entre la Municipalité de Val-des-Monts et les divers comités des espaces verts), de mentionner non que j'ai un intérêt pécuniaire, mais que je travaille deux jours par semaine à l'Association récréative de Val-des-Monts (ARVDM) et que je suis présidente du Conseil de la Fabrique de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, deux organismes qui vont bénéficier de l'entente pour les espaces verts.

Je voudrais vous présenter mes excuses et vous demander de prendre en considération mon manque d'expérience. Je pensais que je devais mentionner mon implication que lorsque j'en recevais un intérêt pécuniaire personnel.

Afin de préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale, j'aurais dû m'abstenir de voter sur la résolution portant le numéro 14-03-084 aux fins d'accepter les protocoles d'ententes entre la Municipalité de Val-des-Monts et les organismes à but non lucratif (OBNL) pour l'entretien des espaces verts municipaux.

Par conséquent, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale », j'indique mon intérêt indirect dans la résolution 14-03-084. (Article 4.10 – Intérêt personnel).

NOTE 3 : Monsieur Roland Tremblay, conseiller du district no 6, demande au Président de l'assemblée, monsieur Jacques Laurin, maire, que soit inscrit dans le livre de délibérations du 18 mars 2014, la note suivante :

Afin de préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale, j'aurais dû m'abstenir de voter sur les résolutions portant les numéros 14-01-031, 14-01-030, 13-12-412, 13-09-341, 13-09-040, 13-08-298, 13-07-264, 13-07-263, 12-06-173 et 12-05-159 concernant le projet « Villa Saint-Louis-de-France ».

Par conséquent, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale » j'indique mon intérêt indirect dans les résolutions 14-01-031, 14-01-030, 13-12-412, 13-09-341, 13-09-040, 13-08-298, 13-07-264, 13-07-263, 12-06-173 et 12-05-159, étant donné que je serai bénéficiaire d'un appartement dans le projet « Villa Saint-Louis-de-France » (Article 4.10 – Intérêt personnel).

Roland Tremblay
Conseiller du district no 6

NOTE 4 : Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, demande que soit inscrit dans le livre de délibérations du 18 mars 2014, la note suivante :

Lors de l'adoption de la résolution portant le numéro 14-03-079, à la session régulière du 4 mars 2014, j'ai mentionné, lors de la période de questions, en réponse au questionnement d'un citoyen que madame Line Lacombe est mon épouse.

Afin de préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale, j'aurais dû, avant l'adoption de la résolution, mentionné cet état de fait pour que le tout soit inscrit dans le livre des délibérations de la session régulière du 4 mars 2014.

Par conséquent, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 754-14 « Normes applicables aux membres du Conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale », j'indique mon intérêt indirect dans la résolution 14-03-079 aux fins d'accepter la démission de madame Line Lacombe à titre de représentante de la Municipalité de Val-des-Monts au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-des-Monts, et ce, à compter du 16 janvier 2014, étant donné que cette dernière est mon épouse (Article 4.10 – Intérêt personnel).

Jacques Laurin
Maire

14-03-095

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 MARS 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

14-03-096

**POUR ACCEPTER LES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SESSION SPÉCIALE ET DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tels que présentés, les procès-verbaux de la session spéciale et de la session régulière du 4 mars 2014, tenues à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Le 18 mars 2014

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Section IX – Rapport du trésorier, article 513, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lequel article stipule que :

- ***Le trésorier doit au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le conseil de la Municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent.***
- ***Il transmet copie de ce rapport au directeur général des élections.***

Conformément à la procédure P-M-A.5, je vous sou mets mon rapport d'activités, et ce, pour l'année 2013 :

Le rapport de la Présidente d'élection concernant l'élection générale du 3 novembre 2013 a été déposé, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec, le 19 novembre 2013 et le libellé se retrouve aux pages 453 à 461 du livre des délibérations, et ce, au procès-verbal de la session régulière tenue le 19 novembre 2013.

1. PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

- Aucun parti n'a été autorisé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

2. SESSION DE FORMATION

- Depuis le dépôt du rapport de la Présidente d'élection, le 19 novembre 2013, aucune autre formation n'a été reçue.

3. CANDIDATS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013

POSTE	PRÉNOM – NOM	ADRESSE	CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	REPRÉSENTANT OFFICIEL
Maire	Jacques Laurin	24, chemin Watson Val-des-Monts (Québec) J8N 5A9	Candidat indépendant autorisé	Michel Saint-Denis
ÉLECTEURS INSCRITS = 9 686	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 3 220	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 1 101	POURCENTAGE = 34,19 %	
Maire	Jean Lafrenière	71, chemin Roy-Lafrenière Val-des-Monts (Québec) J8N 3A6	Candidat indépendant autorisé	Serge Renaud
ÉLECTEURS INSCRITS = 9 686	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 3 220	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 1 065	POURCENTAGE = 33,07 %	
Maire	Michel B. Gauthier	11, chemin Perron Val-des-Monts (Québec) J8N 2E5	Candidat indépendant autorisé	Michel B. Gauthier
ÉLECTEURS INSCRITS = 9 686	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 3 220	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 1 054	POURCENTAGE = 32,73 %	
Conseiller - District un (1)	Gaétan Thibault	52, rue Maisonneuve Val-des-Monts (Québec) J8N 7S3	Candidat indépendant autorisé	Gaétan Thibault
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 764				ÉLU PAR ACCLAMATION LE 4 OCTOBRE 2013
Conseillère - District deux (2)	Pauline Lafrenière	34, chemin Lafrenière Val-des-Monts (Québec) J8N 7J6	Candidate indépendante autorisée	Pauline Lafrenière
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 767	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 578	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 358	POURCENTAGE = 61,94 %	
Conseiller – District deux (2)	Guy Dostaler	64, rue Mitchell Val-des-Monts (Québec) J8N 7T8	Candidat indépendant autorisé	Guy Dostaler
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 767	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 578	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 91	POURCENTAGE = 15,74 %	
Conseiller – District deux (2)	Pierre Lemieux	16, rue du Patrimoine Val-des-Monts (Québec) J8N 7N1	Candidat indépendant autorisé	Pierre Lemieux
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 767	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 578	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 129	POURCENTAGE = 22,32 %	
Conseiller – District trois (3)	Claude Bergeron	82, chemin Maskinongé Val-des-Monts (Québec) J8N 6J3	Candidat indépendant autorisé	Jens Urban
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 831	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 581	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 344	POURCENTAGE = 59,21 %	

POSTE	PRÉNOM – NOM	ADRESSE	CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	REPRÉSENTANT OFFICIEL
Conseillère – District trois (3)	Élyse Schingh	5, rue Potvin Val-des-Monts (Québec) J8N 7B2	Candidate indépendante autorisée	Margaret C. Carey
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 831	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 581	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 155	POURCENTAGE = 26,68 %	
Conseiller – District trois (3)	André Renaud	24, rue des Conifères Val-des-Monts (Québec) J8N 7N1	Candidat indépendant autorisé	André Renaud
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 831	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 581	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 82	POURCENTAGE = 14,11 %	
Conseiller – District quatre (4)	Jules Dagenais	136, chemin Dubois Val-des-Monts (Québec) J8N 4C5	Candidat indépendant autorisé	Jules Dagenais
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 586	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 554	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 290	POURCENTAGE = 52,35 %	
Conseiller - District quatre (4)	Patrick Karpat	26, rue de l'Olympe Val-des-Monts (Québec) J8N 0A3	Candidat indépendant autorisé	Patrick Karpat
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 586	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 554	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 264	POURCENTAGE = 47,65 %	
Conseillère - District cinq (5)	Mireille Brazeau	40, chemin du Marécage Val-des-Monts (Québec) J8N 4J5	Candidate indépendante autorisée	Mireille Brazeau
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 349	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 534	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 333	POURCENTAGE = 62,36 %	
Conseiller - District cinq (5)	Bernard Mailhot	81, chemin du Fort Val-des-Monts (Québec) J8N 4H4	Candidat indépendant autorisé	Francine Courchesne- Mailhot
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 349	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 534	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 201	POURCENTAGE = 37,64 %	
Conseiller - District six (6)	Roland Tremblay	2197, route Principale Val-des-Monts (Québec) J8N 2J6	Candidat indépendant autorisé	Roland Tremblay
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 389	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 504	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 262	POURCENTAGE = 51,98 %	
Conseillère - District six (6)	Linda N. Brière	35, chemin des Artisans Val-des-Monts (Québec) J8N 2N2	Candidate indépendante autorisée	Linda N. Brière
ÉLECTEURS INSCRITS = 1 389	ÉLECTEURS QUI ONT VOTÉ = 504	TOTAL DES VOTES OBTENUS = 242	POURCENTAGE = 48,02 %	

4. RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES – REMBOURSEMENT À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

POSTE	NOM – PRÉNOM	RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES ET RAPPORT FINANCIER D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES	DETTES DÉCOULANT DES DÉPENSES ÉLECTORALES	MONTANT REMBOURSABLE PAR LA MUNICIPALITÉ SELON LES INFORMATIONS AU SYSTÈME AFM EN ATTENTE DES AUTORISATIONS ET DE LA CONFIRMATION DU DGE
Maire	LAURIN, Jacques Candidat indépendant autorisé SAINT-DENIS, Michel Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 30 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 6 685,80 \$ Dépenses effectuées = 5 297,25 \$	47,25 \$	3 637,53 \$
Maire	LAFRENIÈRE, Jean Candidat indépendant autorisé RENAUD, Serge Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 26 novembre 2013	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 6 685,80 \$ Dépenses effectuées = 5 800,57 \$	Aucune	4 060,40 \$
Maire	GAUTHIER, Michel B. Candidat indépendant autorisé GAUTHIER, Michel B. Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 31 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 6 685,80 \$ Dépenses effectuées = 1 596,85 \$	Aucune	1 000 \$
Conseiller - District un (1)	THIBAUT, Gaétan Candidat indépendant autorisé THIBAUT, Gaétan Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 11 octobre 2013	Aucune	Aucune	Aucun
Conseillère - District deux (2)	LAFRENIÈRE, Pauline Candidate indépendante autorisée LAFRENIÈRE, Pauline Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 30 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 420,10 \$ Dépenses effectuées = 983,21 \$	Aucune	688,25 \$
Conseiller - District deux (2)	DOSTALER, Guy Candidat indépendant autorisé DOSTALER, Guy Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 18 novembre 2013	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 420,10 \$ Aucune dépense effectuée	Aucune	Aucun
Conseiller - District deux (2)	LEMIEUX, Pierre Candidat indépendant autorisé LEMIEUX, Pierre Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 25 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 420,10 \$ Dépenses effectuées = 139,57	139,57 \$	Aucun
Conseiller - District trois (3)	SCHINGH, Élyse Candidate indépendante autorisée CAREY, Margaret C. Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 21 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 439,30 \$ Dépenses effectuées = 1 025,03 \$	0,03 \$	717,52 \$

POSTE	NOM – PRÉNOM	RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES ET RAPPORT FINANCIER D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES	DETTES DÉCOULANT DES DÉPENSES ÉLECTORALES	MONTANT REMBOURSABLE PAR LA MUNICIPALITÉ SELON LES INFORMATIONS AU SYSTÈME AFM EN ATTENTE DES AUTORISATIONS ET DE LA CONFIRMATION DU DGE
Conseiller - District trois (3)	BERGERON, Claude Candidat indépendant autorisé URBAN, Jens Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 9 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 439,30 \$ Dépenses effectuées = 1 716,51 \$	Aucune	500 \$
Conseiller - District trois (3)	RENAUD, André Candidat indépendant autorisé RENAUD, André Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 2 février 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 439,30 \$ Dépenses effectuées = 373,85 \$	Aucune	Aucun
Conseiller - District quatre (4)	DAGENAIS, Jules Candidat indépendant autorisé DAGENAIS, Jules Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 30 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 365,80 \$ Dépenses effectuées = 1 229,95 \$	Aucune	860,97 \$
Conseiller - District quatre (4)	KARPAT, Patrick Candidat indépendant autorisé KARPAT, Patrick Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 28 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 365,80 \$ Dépenses effectuées = 2 159,74 \$	859,75 \$	1 000 \$
Conseiller - District cinq (5)	BRAZEAU, Mireille Candidate indépendante autorisée BRAZEAU, Mireille Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 28 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 294,70 \$ Dépenses effectuées = 684,01 \$	Aucune	478,81 \$
Conseiller - District cinq (5)	MAILHOT, Bernard Candidat indépendant autorisé COURCHESNE-MAILHOT, Francine Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 27 novembre 2013	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 294,70 \$ Dépenses effectuées = 875,17 \$	Aucune	612,62 \$
Conseiller - District six (6)	TREMBLAY, Roland Candidat indépendant autorisé TREMBLAY, Roland Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 28 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 306,70 \$ Dépenses effectuées = 544,44 \$	Aucune	381,11 \$
Conseiller - District six (6)	BRIÈRE, Linda N. Candidate indépendante autorisée BRIÈRE, Linda N. Agent officiel	Dernier jour pour la remise des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers = 3 février 2014 Rapport produit le 28 janvier 2014	Dépenses électorales permises le 24 octobre 2013 = 2 306,70 \$ Dépenses effectuées = 968,88 \$	Aucune	678,22 \$

5. REMBOURSEMENT À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

- La Municipalité de Val-des-Monts n'a émis aucun chèque relativement à des frais de vérification étant donné qu'aucun parti politique n'a été autorisé.
- En ce qui concerne les dépenses électorales, aucun chèque n'a encore été émis étant donné que le bureau de la Directrice générale est en attente des autorisations et de la confirmation en provenance du bureau du Directeur général des élections du Québec.

6. RAPPORTS PRODUITS ET NON PRODUITS

- Les agents officiels suivants ont déposé leurs rapports et ce, dans les délais impartis pour l'élection générale du 3 novembre 2013, savoir :
 - Monsieur Michel Saint-Denis
 - Monsieur Serge Renaud
 - Monsieur Michel B. Gauthier
 - Monsieur Gaétan Thibault
 - Madame Pauline Lafrenière
 - Monsieur Pierre Lemieux
 - Monsieur Guy Dostaler
 - Monsieur Jens Urban
 - Madame Margaret C. Carey
 - Monsieur André Renaud
 - Monsieur Jules Dagenais
 - Monsieur Patrick Karpat
 - Madame Mireille Brazeau
 - Madame Francine Courchesne-Mailhot
 - Monsieur Roland Tremblay
 - Madame Linda N. Brière

7. CORRESPONDANCE

- Durant le processus électoral, la soussignée a fait parvenir divers avis et lettres au personnel de la Municipalité, aux candidats indépendants autorisés, aux agents officiels desdits candidats, au ministère des Affaires municipales et des Régions, et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le tout étant indiqué dans le rapport de la Présidente d'élection qui a été envoyé au Directeur général des élections le 18 novembre 2013.

8. LIVRETS DE REÇUS DE CONTRIBUTIONS NON UTILISÉS

- Suivant l'élection générale du 3 novembre 2013, la soussignée a retourné, le 1^{er} novembre 2013, le livret de reçus non utilisé de monsieur Gaétan Thibault, candidat indépendant autorisé, portant les numéros MF-624841 à MF-624850, au bureau de monsieur Simon Couture, coordonnateur en financement politique du bureau du Directeur général des élections du Québec.

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

- Le 8 novembre 2013, conformément aux dispositions des articles 255 et suivants de la Loi, j'ai donné l'avis spécial de son élection à chacun des élus à l'exception de monsieur Jacques Laurin et ce, suivant que le 6 novembre 2013, la soussignée a reçu, vers 19 h 30, une requête introductive d'instance, sous le numéro 550-02-035613-132, pour un nouveau dépouillement des votes (Art. 262 et ss., Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités), dont le requérant est monsieur Michel B. Gauthier, l'intimé est monsieur Jacques Laurin, l'intimée es-qualité de présidente d'élection, madame Patricia Fillet, et le mise-en-cause, monsieur Jean Lafrenière. La requête est présentée pour adjudication, devant l'Honorable Jean-François Gosselin, juge à la Cour du Québec, le 7 novembre 2013, à 11 h 30, salle 14, au Palais de justice de Gatineau.

- Le 13 novembre 2013, j'ai fait afficher sur le territoire ainsi que sur la page Web de la Municipalité l'avis public du résultat. Cet avis a également été publié dans le journal l'Évol des Monts.

Patricia Fillet
Présidente d'élection

André Malette
Secrétaire d'élection

Richard Gervais
Adjoint à la Présidente d'élection

14-03-097

**POUR RENOUELER LE MANDAT DE LA FIRME
D'AVOCATS RPGL (SENCRL) À TITRE DE
CONSEILLERS JURIDIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ - ANNÉES 2015 ET 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 novembre 2012, la résolution portant le numéro 12-11-343, aux fins d'adopter la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle stipule ce qui suit :

- ✓ Article 5.3.2 – Octroi de contrat : La Municipalité peut attribuer tout contrat de gré à gré d'une valeur jusqu'à 24 999,99 \$ incluant les taxes. Ces contrats sont émis après l'obtention d'un seul prix par appel téléphonique, par télécopieur ou par courriel.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2007, la résolution portant le numéro 07-12-401, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats Legault, Roy (SENC.) à titre de conseillers juridiques pour la Municipalité, et ce, pour les années 2008 à 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 19 octobre 2010, la résolution portant le numéro 10-11-327, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENC) à titre de conseillers juridiques pour la Municipalité – Années 2011 et 2012;

14-03-097

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2012, la résolution portant le numéro 12-12-386, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENC) à titre de conseillers juridiques pour la Municipalité – Années 2013 et 2014.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Renouvelle le mandat de la firme d'avocats RPGL (SENCRL), ayant son siège social au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour la Municipalité de Val-des-Monts, pour les années 2015 et 2016, aux termes et conditions suivantes :
 1. Un montant forfaitaire de 8 500 \$ « taxes en sus » devant couvrir les frais pour les consultations demandées par les membres du Conseil municipal, la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, et les directeurs de services, et ce, pour les avis juridiques verbaux et écrits, l'analyse des contrats, des résolutions et la confection des règlements.
 2. Le taux horaire sera de 140 \$ pour les avocats ayant plus de onze ans d'expérience et de 125 \$ pour les avocats ayant dix ans et moins d'expérience. Pour les services reliés à la perception de taxes, les honoraires seront facturés selon un pourcentage des taxes perçues dans chacun des dossiers à n'importe quelle étape de procédure selon les échelles suivantes :

<u>Taxes perçues</u>	<u>Taux applicables</u>
0 à 10 000 \$	15 %
10 001 \$ et plus	10 %

- ✓ Autorise le service des Finances à payer les honoraires et les déboursés au fur et à mesure de leurs exigibilités.

Les fonds seront pris à même les disponibilités des budgets des années 2015 et 2016.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-098

POUR RENOUELER L'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC – 9^E ÉDITION – 2014-2016 – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 735 \$ « TAXES EN SUS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors de la session régulière de son Conseil municipal, tenue le 21 juin 2011, la résolution portant le numéro 11-06-231, aux fins d'autoriser le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour l'adhésion de la Municipalité de Val-des-Monts auprès de la Corporation des fleurons du Québec, et ce, pour la période de 2011 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts croit opportun de renouveler l'adhésion pour la Municipalité de Val-des-Monts auprès de la Corporation des fleurons du Québec, et ce, pour la période de 2014 à 2016.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

14-03-098

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour renouveler l'adhésion de la Municipalité de Val-des-Monts, à la 9^e édition (2014-2016), auprès de la Corporation des fleurons du Québec.
- ✓ Décrète une dépense de 1 735 \$ « taxes en sus », laquelle somme servira à défrayer les coûts inhérents à l'adhésion et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer le paiement.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la publicité et la mise en place de pratiques au niveau de l'embellissement de la Municipalité, et ce, tant au niveau de la population que des infrastructures municipales.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montants	Descriptions
02-610-00-454	1 799,38 \$	Comité de revitalisation
54-134-91-000	86,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	108,69 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-099

**POUR AUTORISER CERTAINS TRAVAUX – BELL CANADA –
42, RUE DU PETIT RUISSEAU – PLACER QUATRE
NOUVEAUX POTEAUX ET UNE ANCRE AVEC LA POSE DE
120 MÈTRES DE FIL DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada désire effectuer certains travaux dans la Municipalité de Val-des-Monts, lesquels consistent à placer quatre nouveaux poteaux et une ancre avec la pose de 120 mètres de fil de service.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur la recommandation du Directeur des opérations – Section voirie et l'approbation du bureau de la Direction générale, les travaux projetés par Bell Canada, et plus précisément au 42, rue du Petit Ruisseau, aux fins d'effectuer des travaux pour placer quatre nouveaux poteaux et une ancre avec la pose de 120 mètres de fil de service, et ce, tel qu'indiqué sur le plan faisant partie des présentes.
- ✓ Confirme que la Municipalité de Val-des-Monts approuve les travaux, devant être effectués par Bell Canada, sous l'approbation finale du Directeur des opérations – Section voirie à la fin des travaux.
- ✓ Souligne que Bell Canada devra communiquer, 24 h avant de débiter les travaux, avec un contremaître du service des Travaux publics.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-100

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION – POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE
28 FÉVRIER 2014 AU MONTANT DE 16 739,58 \$
ET DES ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 301 133,74 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07 décrétant une délégation de pouvoir, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 – Suivi et reddition de comptes budgétaires du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport périodique des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, nous présente, dans un rapport faisant partie des présentes, le détail des dépenses en immobilisations au montant de 16 739,58 \$ et des engagements au montant de 301 133,74 \$, et ce, pour la période se terminant le 28 février 2014.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 16 739,58 \$ et des engagements totalisant 301 133,74 \$, pour la période se terminant le 28 février 2014, le tout préparé par madame Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-101

**POUR AUTORISER LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –
RÉNOVATION DU SOUS-SOL À L'ÉDIFICE CURÉ-AMÉDÉE ALLARD
– DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 26 315,39 \$ « TAXES
EN SUS » – AFFECTATION DU SURPLUS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 février 2014, la résolution portant le numéro 14-02-048, aux fins d'accepter la soumission de la firme Gestion DMJ \ 6739741 Canada inc., au montant de 139 800\$ (taxes en sus), pour effectuer les travaux de rénovation du sous-sol à l'édifice Curé-Amédée Allard;

CONSIDÉRANT QUE des défaillances majeures au niveau de l'architecture, de la mécanique (chauffage et ventilation) et de l'électricité ont été identifiées lors des travaux de démolition effectués par la firme Gestion DMJ \ 6739741 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion de chantier, tenue le 4 mars 2014, la firme Lapalme Rhéault, architectes associés, propose dans un rapport des solutions pour corriger les diverses défaillances, lequel rapport fait partie des présentes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Lapalme Rhéault, architectes associés, explique dans un courriel du 13 mars, lequel fait partie des présentes, que des coûts supplémentaires sont à prévoir pour des modifications à faire au niveau de l'isolation des solives entre le plancher et le plafond, la relocalisation du conduit de ventilation et le système de drainage;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts prévue pour la dalle de béton sera de 2 336,02 \$ (taxes en sus) au lieu de 3 500 \$ (taxes en sus);

14-03-101

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'affecter une somme supplémentaire totalisant 26 315,39 \$ (taxes en sus), répartie de la façon suivante :

- ✓ Mécanique et électrique – Plomberie et électricité représentant une somme de 17 321,14 \$ (taxes en sus)
- ✓ Annexe PDM no 1 – Architecture – Couvrir la poutre et autres travaux représentant une somme de 2 923,44 \$ (taxes en sus)
- ✓ Annexe PDM no 2 – Architecture – Dalle de béton représentant une somme maximale de 2 336,02 \$ (taxes en sus)
- ✓ Annexe PDM no 3 – Architecture – Isolation des solives entre le plancher et le plafond représentant une somme de 3 334,79 \$ (taxes en sus)
- ✓ Mécanique – Relocalisation du conduit de ventilation représentant une somme maximale de 400 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la firme Lapalme Rhéault, architectes associés, nous informe dans un courriel, daté du 13 mars 2014, que des coûts supplémentaires sont à prévoir pour divers travaux, lequel courriel fait partie des présente.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil

- ✓ Autorise, sur la recommandation du Directeur des opérations - Secteur voirie et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense supplémentaire au montant de maximal de 26 315,39 \$ « taxes en sus » pour les travaux de rénovation au sous-sol à l'édifice Curé-Amédée Allard.
- ✓ Décrète une dépense supplémentaire au montant maximal de 26 315,39 \$ « taxes en sus » et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités, et ce, suivant les dispositions de la soumission publique portant le numéro 13-11-20-042.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents.
- ✓ Mentionne que l'entrepreneur bénéficie d'une semaine supplémentaire en ce qui à trait à l'échéancier des travaux, soit jusqu'au lundi 7 avril 2014.
- ✓ Autorise le service des Finances à affecter le surplus réservé d'une somme de 26 315,39 \$ « taxes en sus »

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
23-080-00-722	27 291,88 \$	Investissement – Bâtiment Curé-Amédée Allard
54-134-91-000	1 315,77 \$	Ristourne TPS
54-135-91-000	1 648,47 \$	Ristourne TVQ

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-102

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2014**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 12 février 2014, et ce, tel que requis par l'article 61 du règlement portant le numéro 579-05 – Règles d'ordre et de procédures du Conseil.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-103

**POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉOLUTION PORTANT
LE NUMÉRO 13-10-375 – POUR NOMMER LES OFFICIERS
RESPONSABLES – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE ET ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 1er octobre 2013, la résolution portant le numéro 13-10-375, aux fins d'abroger et remplacer la résolution portant le numéro 11-09-314 pour nommer les officiers responsables pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 20 septembre 2011, la résolution portant le numéro 11-09-314, aux fins d'abroger et remplacer la résolution portant le numéro 10-09-280 pour nommer les officiers responsables pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction ainsi que divers autres règlements d'urbanisme et de protection de l'environnement confient la tâche d'administration des règlements aux officiers responsables;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de constats d'infractions doit être exécuté par des personnes mandatées par le Conseil municipal à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit nommer les officiers responsables à l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'environnement par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal croit opportun de nommer le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, l'Adjoint au directeur, les inspecteurs en bâtiment, les inspecteurs en environnement et le préposé à l'analyse – émission des permis, postes permanents et temporaires, à titre d'officiers responsables.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Nomme le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, l'Adjoint au directeur, les inspecteurs en bâtiment, les inspecteurs en environnement et le préposé à l'analyse – émission des permis, postes permanents et temporaires, à titre d'officiers responsables pour la réglementation d'urbanisme et de protection de l'environnement.

14-03-103

- ✓ Autorise les officiers responsables à émettre, au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, les constats d'infractions prévus au Code de procédure pénale.
- ✓ Cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 13-10-375.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-104

POUR ACCORDER UNE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE UNE OPÉRATION CADASTRALE – RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE TOTALE DE LA PROPRIÉTÉ – MONSIEUR JYSLAIN CÉRÉ – 8, CHEMIN PAQUIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jyslain Céré a présenté, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, une demande de dérogation mineure afin de permettre une opération cadastrale qui engendrera une réduction de la superficie totale de la propriété à 1 041 mètres carrés au lieu de 2 481,2 mètres carrés, et ce, pour la propriété connue comme étant le 8, chemin Paquin;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 6 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations, lors de sa session régulière, tenue le 12 février 2014, par sa résolution portant le numéro CCU-14-02-013;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal « Le Droit », lors de l'édition du 3 mars 2014, conformément aux dispositions du règlement portant le numéro 440-99 (Règlement relatif aux dérogations mineures).

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dérogation mineure, telle que formulée par monsieur Jyslain Céré, afin de permettre une opération cadastrale qui engendrera une réduction de la superficie totale de la propriété à 1 041 mètres carrés au lieu de 2 481,2 mètres carrés, et ce, pour la propriété connue comme étant le 8, chemin Paquin.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-105

**POUR TRANSMETTRE UNE RECOMMANDATION MUNICIPALE
AUPRÈS DE LA CPTAQ – MONSIEUR DENIS THOM – LOT 4 358 284
AU CADASTRE DU QUÉBEC – 36, CHEMIN DE LA PÊCHE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Thom a produit une demande, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, aux fins de permettre l'utilisation autre qu'agricole sur la propriété connue comme étant le lot 4 358 284 au Cadastre du Québec et également connue comme étant le 36, chemin de La Pêche;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit émettre une recommandation motivée en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi dont la Municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, de la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la Municipalité et hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a produit un rapport d'analyse relatif à cette demande, lequel est daté du 6 février 2014 et que le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport et que celui-ci constitue la position de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme de Val-des-Monts a émis une recommandation au Conseil municipal portant le numéro CCU-14-02-014, lors de sa séance régulière du 12 février 2014, concernant cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Transmet, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, une recommandation favorable relativement à la demande effectuée par monsieur Denis Thom, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, aux fins de permettre l'utilisation autre qu'agricole sur le lot 4 358 284 au Cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 36, chemin de la Pêche.
- ✓ Justifie sa position par les motifs invoqués dans le rapport du 6 février 2014 du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, lequel fait partie intégrante des présentes.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-106

POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) – TRAVAUX DANS UN MILIEU HUMIDE – 66, CHEMIN SAINT-ANTOINE – CONSTRUCTION VÉTUSTE – 148, CHEMIN M.D. BARR – NON RESPECT DE DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES – 1891, ROUTE DU CARREFOUR

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a constaté des travaux à l'intérieur d'un milieu humide sur la propriété connue comme étant le 66, chemin Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a constaté la présence d'un abri à bateau devenu vétuste sur la propriété connue comme étant le 148, chemin M.D. Barr;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a constaté divers éléments non conformes à la réglementation municipale sur la propriété connue comme étant le 1891, route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a enjoint les propriétaires des immeubles concernés afin qu'ils se conforment à la réglementation et que ces derniers n'obtempèrent pas aux demandes de la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation municipale applicable en l'espèce et ce, pour les propriétés connues comme étant le 66, chemin Saint-Antoine, le 148, chemin M.D. Barr et le 1891, route du Carrefour;
- ✓ Mandate la firme d'avocats RPGL (SENCRL), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, aux fins d'entreprendre toute procédure appropriée, au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, contre les propriétaires des immeubles concernés, afin d'exécuter le jugement obtenu.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des Ressources humaines, des Communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer toute entente à intervenir visant à obtenir le respect des règlements de la Municipalité de Val-des-Monts.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-107

**POUR ABROGER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 12-09-298 –
POUR INFORMER LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET
DE LA FAUNE DU DÉSACCORD DE LA MUNICIPALITÉ DE VALDES-
MONTS RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR
LES TERRES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 18 septembre 2012, la résolution portant le numéro 12-09-298, aux fins d'informer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du désaccord de la Municipalité de Val-des-Monts relativement au développement résidentiel sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil privilégie une approche ponctuelle plutôt que générale dans l'analyse et le traitement des demandes de développement résidentiel des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'abroger la résolution portant le numéro 12-09-298.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS ce Conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 12-09-298, laquelle avait pour but d'informer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du désaccord de la Municipalité de Val-des-Monts relativement au développement résidentiel sur les terres publiques.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-108

**POUR ABROGER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 13-05-205 –
POUR TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE LA RECOMMANDATION DE LA
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS – PROPOSITION D'ÉCHANGE
ENTRE LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA
FAUNE ET LA COMPAGNIE 151951 CANADA INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 21 mai 2013, la résolution portant le numéro 13-05-205, aux fins de transmettre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune la recommandation de la Municipalité de Val-des-Monts relativement à une proposition d'échange entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la compagnie 151951 Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a signifié à la compagnie 151951 Canada inc. son refus de conclure l'entente proposée;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'abroger la résolution portant le numéro 13-05-205.

14-03-108

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 13-05-205, laquelle avait pour but de transmettre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune la recommandation de la Municipalité de Val-des-Monts relativement à une proposition d'échange entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la compagnie 151951 Canada inc.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-109

**POUR TRANSMETTRE A LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ET
AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE LA
POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS – ACQUISITION
DES LOTS 16, 17 ET 18, RANG 1 OUEST, CANTON DE PORTLAND –
TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL PAR LA COMPAGNIE 151951
CANADA INC.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Bourque, président de la compagnie 151951 Canada inc., a transmis une lettre, datée du 17 janvier 2014, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant une proposition d'acquisition des lots 16, 17 et 18, rang 1 Ouest, canton de Portland;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune demandent la position de la Municipalité de Val-des-Monts relativement à ce projet d'acquisition par la compagnie 151951 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 151951 Canada inc. propose la mise aux normes du chemin du Parc entre la partie verbalisée et les propriétés visées par l'acquisition et que ladite mise aux normes de cette voie de circulation serait bénéfique pour la Municipalité et pour plusieurs citoyens du secteur concerné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts est favorable au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport, daté du 6 février 2014.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale :

- ✓ Informe la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'elle supporte la proposition d'acquisition des lots 16, 17 et 18, rang 1 Ouest, canton de Portland par la compagnie 151951 Canada inc.

14-03-109

- ✓ Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de ne pas procéder au transfert des lots visés avant que :
 1. La compagnie 151951 Canada Inc. et la Municipalité de Val-des-Monts ne signent un protocole d'entente.
 2. La compagnie 151951 Canada Inc. obtienne les offres d'achat de tous les propriétaires de la partie privée du chemin du Parc.
 3. La compagnie 151951 Canada Inc. procède à la mise aux normes du chemin du Parc, le tout en conformité avec les règlements municipaux.
 4. La compagnie 151951 Canada Inc. cède le chemin du Parc à la Municipalité de Val-des-Monts pour la somme nominale d'un dollar.
 5. La compagnie 151951 Canada Inc. aménage un droit de passage et un sentier piétonnier permettant aux canotiers de se rendre au lac Grand et au lac McArthur.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-110

POUR ACCEPTER LE PLAN DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (PLAN DE MESURES D'URGENCE) – RÉVISION DE JANVIER 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté les résolutions portant les numéros 97-02-079, 03-03-075, 06-09-329, 10-01-028, 11-02-070 et 13-01-016 aux fins d'accepter le Plan de l'organisation municipale de la sécurité civile (Plan de mesure d'urgence).

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, le Plan de l'organisation municipale de la sécurité civile (Plan de mesure d'urgence), lequel a été révisé au cours du mois de janvier 2014.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la diffusion du plan de mesures d'urgence et la formation du personnel requis pour la mise en œuvre dudit plan.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-111

**POUR AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE –
FORMATIONS – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES –
PERSONNEL HORS-CADRE ET PERSONNEL CADRE – SÉCURITÉ
CIVILE « PLAN DE MESURES D'URGENCE » – DÉCRÉTER UNE
DÉPENSE MAXIMALE AU MONTANT DE 13 500 \$ « TAXES EN SUS » -
AFFECTATION DU SURPLUS**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, sur la recommandation du Comité des Ressources humaines :

- ✓ Autorise le bureau Direction générale à faire le nécessaire pour la formation du personnel hors-cadre et du personnel cadre en gestion des ressources humaines et la formation requise en fonction du plan de mesures d'urgence, adopté par la résolution portant le numéro 14-03-110.
- ✓ Décrète une dépense maximale au montant de 13 500 \$ « taxes en sus » pour la formation en gestion des ressources humaines et la formation en sécurité civile (Plan de mesures d'urgence) et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.
- ✓ Autorise le service des Finances à affecter le surplus réservé d'une somme de 13 500 \$ « taxes en sus »
- ✓ Mentionne qu'un rapport de la formation ainsi que toutes les pièces justificatives devront être déposés à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montant	Description
02-160-00-454	14 000,94 \$	Formation – ressources humaines
54-134-91-000	675 \$	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	845,69 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-112

**POUR RETENIR LES SERVICES DE MONSIEUR
JEAN-PIERRE HARVEY À TITRE DE DIRECTEUR DU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 mai 2013, la résolution portant le numéro 13-05-183, aux fins d'accepter la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre (cadres supérieurs et intermédiaires), incluant les annexes A à I, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a retenu les services de la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc. pour le recrutement d'un Directeur du service des Travaux publics, et ce, par l'émission du bon de commande portant le numéro 630, daté du 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc. a procédé à l'évaluation des candidatures reçues, à des entrevues, à des tests psychométriques et à des tests d'approche et de comportement au travail auprès des candidats ayant un profil répondant aux exigences du poste;

14-03-112

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, formé de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, mesdames Mireille Brazeau, conseillère du district no 5 et présidente du Comité des Ressources humaines, Patricia Fillet, directrice générale, et monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des Communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, ont rencontré les candidats en entrevue le 10 mars 2014, lesquels ont ensuite procédé à un exercice de communication écrite;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande aux membres du conseil municipal, dans son rapport, daté du 10 mars 2014, de retenir les services de monsieur Jean-Pierre Harvey à titre de Directeur du service des Travaux publics.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE BRAZEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil sur la recommandation du Comité de sélection :

- ✓ Retient les services de monsieur Jean-Pierre Harvey à titre de Directeur du service des Travaux publics, à compter du 14 avril 2014, lequel aura une période de probation de 12 mois, débutant le 14 avril 2014 et se terminant le 14 avril 2015, le tout en conformité avec la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite politique.
- ✓ Autorise le bureau de la Direction générale à payer toutes les sommes dues aux firmes professionnelles retenues dans ce dossier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du budget de l'année 2014.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14-03-113

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jacques Laurin
Maire